

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPALE DE LAVEISSIERE

Du 21 décembre 2023

Présents : Daniel Meissonnier, Lucien Queille, Nadine Rodier, Christian Doniol, Isabelle Brunhes, Béatrice Bertrand, Emmanuel Rigal, Joëlle Terrisse, Fabien Lagloire, Alexandre Albisson, Fabien Vidal.

Représenté : Bruno Berthui (représenté par Christian Doniol)

Secrétaire de séance : Fabien Lagloire

La séance commence à 20 H 10

11 conseillers sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2023

Le conseil procède au vote à main levée : 12 pour.

Le Maire demande de rajouter 2 points manquants à l'ordre du jour.

Le conseil vote à main levée : 12 pour.

Choix de l'entreprise pour l'organisation de la permanence des soins à la Station du Lioran saison 2023 2024.

L'appel d'offre pour la permanence de soins n'a eu qu'une seule réponse, la société URG implantée dans la Loire, pour un montant de 79 940 Euros.

Béatrice Bertrand se questionne sur l'utilité pour la Mairie d'organiser cette permanence.

Le conseil procède au vote à main levée : 12 pour.

Convention relative au financement de la permanence des soins saison 2023 2024

Le Maire explique la clé de répartition antérieure avec le Département du Cantal, la SAEM, Mairie de Laveissière, Mairie de Saint Jacques des Blats, Mairie d'Albepierre.

Le conseil procède au vote à main levée : 12 pour.

Convention de mise à disposition de parkings situés à Font d'Alagnon

Comme chaque année, Mr Brandt met ses parkings à disposition de la Mairie de Laveissière, une convention doit être signée pour concrétiser cet accord.

Le conseil vote à main levée : 12 pour.

Convention AURA, délégation de compétences pour les navettes touristiques saisons 2023/2024 à 2028/2029

Avant, les navettes touristiques étaient à la charge de la SAEM. Suite à la signature de cette convention, la Mairie de Laveissière peut mettre en place ces navettes. Elles circuleront entre la Gare SNCF et l'office de tourisme, puis retour.

Le coût est de 66 000 Euros par an, l'AURA accorde 200 000 Euros pour les 3 prochaines années.

Le conseil procède au vote à main levée : 12 pour

Desserte du Lioran et du rocher du cerf par des navettes à la demande saison 2023 2024

Les navettes sur le Lioran et surtout sur le rocher du cerf, permettent de sécuriser la route la desservant et limitent très grandement le nombre de voiture au centre station. Cette organisation permet un accès sécurisé aux secours dans cette zone du Lioran.

Fabien Vidal se questionne sur l'intérêt de ces navettes.

Alexandre Albisson expose que la navette gratuite du Rocher du Cerf, qui bénéficie aux seuls propriétaires du Rocher du Cerf, n'a pas à être financée par l'ensemble des contribuables de la commune, d'autant plus que la navette de la vallée a quant à elle était supprimée.

Le conseil procède au vote à main levée : 9 pour

2 contre (Alexandre Albisson, Béatrice Bertrand)

1 abstention (Fabien Vidal)

Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Après discussion, voté à 50 pour cent du montant (total 7450 euros), suivant leur échelon, en une fois .

Le conseil procède au vote à main levée : 12 pour.

Approbation de l'état d'assiette des coupes 2024

Suite à la réunion en Mairie avec le représentant de l'ONF, la Mairie doit délibérer pour validation.

Le conseil procède au vote à main levée : 12 pour.

Court métrage

Le Maire expose la demande d'un réalisateur pour tourner un court métrage dans notre commune, avec la possibilité d'utiliser le buron de belles- aigues.

Crèche du Lioran

Le maire informe le conseil municipal que la crèche du Lioran n'ouvrira pas cette saison, cela suite à l'impossibilité pour les Galinottes de trouver du personnel.

Fin de séance 22h25